Jeanne d'Arc

La féodalité fut l'âge d'or de la noblesse, si on peut appeler âge d'or une époque où l'écrasante majorité de la population européenne, surtout en France, gémissait sous le double joug des dures exactions des seigneurs et des horribles abus de l'Église —dont, par ailleurs, les chefs appartenaient euxmêmes à la haute noblesse.

Mais, nous sommes au XV° siècle. La noblesse ne dispose plus que d'une infime portion de cet énorme pouvoir qui la faisait tant craindre au temps de la féodalité.

Nous venons de voir quel rôle l'Église a joué dans l'adoucissement des mœurs barbares et comment elle a réussi à réduire dans une large proportion le niveau des violences qu'elles généraient.

Mais l'Église, qui n'a jamais renoncé à son cher et ancien objectif de récupérer la Terre sainte et d'éliminer la menace que la présence musulmane en Espagne faisait peser sur la chrétienté commence à penser sérieusement aux moyens de le réaliser. Elle s'aperçoit alors des énormes avantages qu'elle pourrait tirer de l'instinct belliqueux des descendants des Barbares, si elle pouvait les gagner à cette auguste et noble cause.

Un énorme travail de propagande est organisé, à cet effet, par le pape et son entourage. Non seulement les chevaliers qui accepteraient de participer à cette sainte mission auraient en récompense la félicité éternelle s'ils avaient l'honneur d'y périr, mais ils pouvaient aussi profiter des rares et somptueuses richesses dont les infidèles jouissent indûment et qu'ils se feraient ainsi un honneur et un plaisir de leur ravir.

(الحروب الصليبية) C'est ainsi que commence l'affreux épisode des Croisades

Attirés par l'envie du martyre et surtout par les énormes richesses qu'on leur faisait habilement miroiter, les chevaliers se rendent donc en masse en Terre sainte, s'y livrant aux massacres et aux pillages. Même Constantinople, capitale de l'Empire chrétien d'Orient, n'échappera pas à leur furie, lors de la quatrième croisade, organisée en 1202.

Les Croisades commencent à la fin du XI° siècle et se terminent au XIII° siècles. Les croisés seront finalement chassés de la Terre sainte, d'abord par Saladin (صلاح الدين الأيوبي), ensuite par le sultan mamelouk Az-Zahir Baybars (الطاهر) et enfin par l'autre sultan mamelouk Al Achraf Khalil (بيبرس) الأشرف صلاح الدين الأدين)

Pendant ce temps, les rois capétiens s'empressent de profiter de la désertion massive de la noblesse vers l'Orient et de l'hécatombe qu'elle y subissait pour tenter de se défaire de la redoutable concurrence qu'elle leur faisait, et renforcer ainsi leur autorité. Philippe Auguste (1165-1223), qui a participé luimême aux Croisades —la troisième croisade—, est le roi qui va donner la première impulsion à cette vaste et difficile entreprise. Ses nombreuses conquêtes lui ont permis, en effet, d'étendre son autorité sur des territoires beaucoup plus vastes que ceux qu'il avait hérités de son père, Louis VII. C'est sous son règne que le système féodal reçut les premiers coups qui allaient conduire rapidement à sa disparition.

Les fondements de l'ordre féodal seront ébranlés de manière encore plus forte par l'action de son petit-fils, le célèbre Saint-Louis ou Louis IX, (1214-1270), dont on pense que les réformes ont permis à la monarchie française de ne plus avoir à s'appuyer sur la puissance des seigneurs pour asseoir son autorité.

Cependant, malgré l'audace de ses réformes, elles ne l'ont jamais été au point de lui faire bannir la justice seigneuriale, l'instrument le plus terrible et le plus efficace dont les seigneurs se servaient pour se faire obéir de leurs serfs.

Comme le dit Jacques le Goff « Saint Louis, un des souverains les plus soucieux à la fois de combattre l'injustice et de faire respecter le pouvoir royal, est singulièrement respectueux des justices seigneuriales. » J. le Goff, (p. 326)

Mais c'est sous le règne de Philippe le Bel (1268-1314), son petit-fils, que la monarchie française parvient à s'affranchir définitivement des dernières chaînes qui l'attachaient au système féodal. Grâce à une vaste réforme administrative initiée par ses soins « la monarchie se centralisait et se bureaucratisait [...]; elle avait étendu son espace de domination au détriment des féodaux et contrôlait de mieux en mieux les grands seigneurs. » Les grandes décisions de l'histoire de France, (p. 40)

Mais, ce que l'histoire retient surtout de l'œuvre de Philippe le Bel fut l'acharnement qu'il mit à détruire l'ordre du Temple. « Le Temple était le premier des ordres militaires, cette création originale de l'Occident médiéval qui associait mission religieuse et activités guerrières. Ces ordres constituaient alors les seules armées permanentes et professionnelles du monde latin. Ils représentaient aussi le bras armé de la papauté qui les avait largement favorisés. Aux yeux de certains ils incarnaient même un possible contre-pouvoir face au glaive temporel détenu par les rois. » Ibidem., (p.39)

Les Templiers formaient, effectivement, une armée de combattants fanatiques dont le rôle était crucial dans les Croisades et même dans la Reconquista, ce qui leur a valu une énorme popularité en France et, surtout, d'immenses richesses. Craignant que tant de puissance ne nuise à ses efforts de consolidation de l'autorité royale et profitant des déboires que les Templiers venaient d'essuyer en Terre sainte, après que le sultan mamelouk d'Egypte Al Al Achraf Khalil leur eut infligé, à Saint Jean d'Acre (عكا) en Palestine, la retentissante défaite de 1291 qui mit fin à la présence croisée en Orient, Philippe le Bel décide d'en finir avec l'ordre du Temple. Le vendredi 13 octobre 1307, des centaines de Templiers sont arrêtés, dont leur chef, le célèbre Jacques de Molay. Les plus graves accusations sont portées contre eux, les unes mettant en cause leur orthodoxie, les autres leurs mœurs. Leurs partisans disent que les aveux sur lesquels reposaient ces accusations leur avaient été arrachés sous la torture. Le pape tente de s'interposer, car le Temple étant un ordre religieux, il s'estimait être le seul habilité à le juger. Mais le roi s'oppose vigoureusement à cette prétention et ordonne l'exécution de tous ceux dont la culpabilité a été établie. Ainsi, Jacques de Molay et ses compagnons meurent sur le bûcher le 18 mars 1314. Cette exécution suscite un énorme émoi en France et en Occident, où on n'a pas oublié tout ce que la chrétienté doit aux sacrifices héroïques de ces saints guerriers. C'est pourquoi le vendredi 13 est resté dans la mémoire occidentale un jour funeste et continue de nourrir l'imaginaire superstitieux en Occident, et même ailleurs (Vous vous rappelez sans doute comment les inquiétudes suscitées par le vendredi 13 mars 2020, amplifiées par le contexte pandémique, avaient trouvé d'assez larges échos sur les réseaux sociaux au Maroc et ailleurs. Pourtant, vous l'avez vu, les Templiers étaient les pires ennemis des musulmans, au point qu'on leur attribue la

part la plus importante dans les campagnes victorieuses au bout desquelles les chrétiens ont chassé les musulmans du Portugal [qui n'était alors qu'une simple province de l'Espagne musulmane]. Or, les musulmans de la péninsule ibérique étaient dans leur majorité d'origine marocaine. Donc, le vendredi 13 devrait être un jour béni pour nous, n'est-ce pas ? Alors, la prochaine fois que le 13° jour du mois tombe un vendredi, n'y voyez aucun mauvais augure ; il y aurait même lieu de s'en réjouir, puisque si les Occidentaux ont de justes raisons de plaindre le malheur des Templiers, nous ne devrions pas en avoir moins d'y voir la main de la justice divine, vengeant les massacres dont ceux-ci se rendirent coupables en Terre sainte. Enfin, vous l'avez deviné, ce que je veux dire par là est que tout est relatif, et que même les superstitions les mieux ancrées dans les esprits peuvent être réversibles.)

En tout cas le martyre des Templiers ne demeura pas longtemps impuni. Le premier à en souffrir fut le propre Philippe le Bel. Voici ce que nous en apprenons dans *Les grandes décisions de l'histoire de France :*

Selon le clerc Geoffroy de Paris, auteur en 1320 d'une chronique du règne de Philippe le Bel, Jacques de Molay aurait annoncé la mort prochaine de ses persécuteurs : « Dieu sait qui a tort et qui a péché, le malheur s'abattra bientôt sur ceux qui nous condamnent à tort. Dieu vengera notre mort. Seigneur sachez que, en vérité, tous ceux qui nous sont contraires par nous auront à souffrir. » Huit mois après le bûcher [...], le 29 novembre 1314, Philippe le Bel mourait. Ses trois fils qui lui succédèrent sur le trône décédèrent tous prématurément, Louis X en 1316, Philippe V en 1322 et Charles IV en 1328. La branche directe des Capétiens s'éteignit. Il n'en fallait pas davantage pour frapper les esprits du temps, vite persuadés que Dieu avait vengé le Grand Maître. (P. 52-53)

Les Capétiens directs s'éteignent donc ; à leur place succèdent les Valois. Mais cette succession va être la cause de malheurs bien plus grands que la disparition brutale de l'ordre du Temple.

En effet, si les enfants de Philippe le Bel sont morts sans postérité, sa fille, Isabelle de France, a eu un enfant de son mari Edouard II, roi d'Angleterre, lequel deviendra Edouard III. Donc, normalement c'est à ce dernier que doit

échoir le trône de France, puisqu'il est le petit-fils de Philippe le Bel. Or, en France il ya une loi, appelée « loi salique », en vertu de laquelle les filles ne peuvent hériter du trône de leurs pères. En effet, la succession à la couronne de France doit « se transmettre de mâle en mâle par ordre de primogéniture. », *Ibidem.*, (p. 66)

C'est-à-dire que la succession doit se faire de mâle en mâle par ordre d'aînesse, ou à défaut, on choisit le mâle de sang royal le plus proche du roi. C'est ainsi que Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel, est élu roi de France en 1328.

D'après le duc Saint-Simon, un des plus grands mémorialistes et écrivains français de tous les temps, le roi Edouard III a reconnu dans un premier temps l'autorité du nouveau roi de France et lui a même rendu personnellement hommage dans une église française en 1329(Donc il s'est déclaré son vassal); mais ce n'est que plus tard qu'il s'est ravisé, sur les conseils d'un seigneur français hostile à Philippe de Valois.

Toujours est-il qu'Edouard III retourne en France à la tête d'une armée et exige qu'on lui restitue le royaume dont il estime avoir été injustement dépouillé. C'est le début de la fameuse guerre de Cent ans, à l'occasion de laquelle nous avons choisi de parler de Jeanne d'Arc

Les défaites que les Français y essuyèrent furent terribles. D'abord à Crécy en 1346, ensuite à Azincourt en 1415, où la meilleure et la plus grande partie de la noblesse française fut décimée. (Nous en verrons les conséquences sur l'avènement de la monarchie absolue). Une partie importante de la France sera ainsi pendant longtemps sous occupation anglaise. Une autre, la Bourgogne, sera gouvernée par des princes de la famille royale, alliés des Anglais.

Mais, les malheurs que la France eut à endurer à la suite du désastre de Crécy n'étaient encore rien face à ceux dont elle n'allait pas tarder à être affligée, quand la fameuse et terrible Peste noire (1347-1349) y débarqua, avec son lot de misère, de morts et de famines. (Car, contrairement à notre pandémie, celle-là n'épargnait ni jeunes ni vieux, ni les personnes infirmes ni celles qui sont en bonne santé). Bref, jamais depuis sa fondation par Clovis, le royaume de France n'avait été si près de disparaître.

Pourtant, même amputée d'une bonne partie de son territoire, la France continuait d'être gouvernée, tant bien que mal par les Valois, jusqu'à l'avènement de Charles VI. Les graves troubles mentaux dont ce roi souffrait lui faisaient parfois prendre d'étranges décisions. C'est ainsi qu'il déshérite son propre fils et fait du roi d'Angleterre Henri V, dont il projetait de faire son gendre, son successeur. Même si la déchéance de l'un (Son père reprochait à Charles VII d'avoir fait assassiner son parent, Jean sans Peur, empêchant ainsi la réconciliation avec la maison de Bourgogne) et la promotion de l'autre (Henri V est devenu son gendre) répondaient à des considérations politiques non dépourvues de logique, l'émotion était grande chez la majorité des Français de voir leur ennemi mortel s'emparer tranquillement du trône de France. Or, le dauphin (c'est-à-dire le prince héritier), futur Charles VII, « n'avait nullement l'intention de renoncer à la couronne et cela pour trois raisons : les Anglais et leurs rois étaient les ennemis invétérés de la France et des Français, Charles VI, depuis longtemps, n'avait plus sa tête et, quand bien même il n'aurait pas été mentalement « empêché », de toute façon, il n'avait pas le droit de transmettre la couronne, dont il n'était que le dépositaire, à la personne de son choix. » *Ibidem.*, (p.69)

Aussi se proclame-t-il roi de France, le 30 octobre 1422. Mais pour donner à cette proclamation sa véritable légitimité, il devait se faire sacrer à la cathédrale de Reims, là où, depuis Pépin le Bref, les rois français avaient l'habitude de recevoir la bénédiction des plus autorités religieuses du royaume, sans laquelle leur couronnement serait imparfait. Mais, sa situation militaire ne lui permet pas de s'y rendre. C'est alors qu'il reçoit dans le château où il s'est retiré, la visite d'une jeune fille, Jeanne d'Arc.

Cette jeune paysanne, qui venait de forcer les Anglais à lever le siège de la ville d'Orléans, lui déclare être porteuse d'un message divin, qui lui a été délivré par des « voix », selon lequel il était bien le roi légitime de France, mais qu'il devait absolument se faire sacrer à Reims pour rendre entière la validité de son couronnement.

Or, les moyens militaires et logistiques dont Charles VII disposait étaient d'autant plus faibles que, pour se rendre à Reims, il devait traverser des régions et des villes qui lui étaient hostiles. Pourtant, impressionné par la tranquille assurance et la fermeté avec laquelle celle qui venait de sauver Orléans

l'exhortait à accomplir l'ordre divin, il se décide à partir. Or, tout au long de son périple, Charles VII a l'agréable surprise de voir comment la seule présence à ses côtés de celle que les Français appellent désormais la Pucelle d'Orléans suffit pour que les villes tombent les unes après les autres sans qu'il ait à livrer la moindre bataille. Reims, elle-même, où il comptait très peu de partisans, lui ouvre ses portes. Le sacre a finalement lieu le dimanche 17 juillet 1429. Charles VII est désormais assuré de posséder un avantage décisif sur son rival, son propre neveu, le roi d'Angleterre Henri VI, dont les alliés sont les maîtres à Paris.

Mais des provinces entières sont encore sous le contrôle des Anglais et Henri VI peut compter sur les nombreux soutiens qu'il a au sein de la noblesse française et les princes de Bourgogne. Pour Jeanne d'Arc, le combat continue. Elle s'y livre avec la même ardeur et la même détermination, avant d'être capturée par les Bourguignons le 23 mai 1430 et remise aux Anglais le 21novembre 1430.

Au terme d'un procès, tenu à Rouen, dans lequel elle fut jugée pour blasphème, hérésie et connivence avec le démon, elle est condamnée au bûcher, sur lequel elle meurt le 30 mai 1431. Le texte de Jules Michelet évoque les derniers moments du supplice de celle qui va désormais symboliser l'esprit de résistance de la France contre tous les envahisseurs.

Cependant la flamme montait... Au moment où elle toucha, la malheureuse frémit et demanda *de l'eau* bénite ; *de l'eau*, c'était apparemment le cri de la frayeur... Mais se relevant aussitôt, elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses Saintes. Elle leur rendit témoignage : « Oui, mes voix étaient de Dieu, mes voix ne m'ont pas trompée !.. »

Vingt ans après, les deux vénérables religieux, simples moines, voués à la pauvreté et n'ayant rien à gagner ni à craindre en ce monde, déposent ce qu'on vient de lire : « Nous l'entendions, disent-ils, dans le feu, invoquer ses Saintes,

son archange ; elle répétait le nom du Sauveur... Enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : « Jésus ! »

« Dix mille hommes pleuraient... » Quelques anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher ; elle expirait au moment où il le mit, il se trouva mal ; ses camarades le menèrent à une taverne, pour le faire boire et reprendre ses esprits ; mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai vu de la bouche, avec le dernier soupir, s'envoler une colombe. » D'autres avaient vu dans les flammes le mot qu'elle répétait « Jésus ! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart : il était tout épouvanté ; il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus ; nous avons brûlé une sainte ! »

Cette parole, échappée à un ennemi, n'en est pas moins grave. Elle restera. L'avenir n'y contredira pas. Oui, selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne d'Arc fut une sainte.

Jules Michelet, *Histoire de France,*« Jeanne d'Arc », Tome V, livre 10

De tous les personnages dont l'action a pesé de la manière la plus forte sur les événements qui se déroulèrent durant la guerre de Cent ans, Jeanne d'Arc est certainement celui qui a marqué le plus durablement et le plus profondément les esprits.

Même pour un historien comme Jules Michelet (1798-1874), connu pour son hostilité à l'Église et pour son engagement en faveur des idées de la Révolution française, Jeanne d'Arc incarne par son sacrifice, le symbole suprême du combat patriotique et de la résistance face à l'ennemi. On le voit dans la manière dont il raconte les derniers moments du supplice de son héroïne, et les effets que son injuste condamnation produit sur les esprits aussi bien de ses partisans que de ses oppresseurs.

On voit ainsi comment la montée inexorable et terrifiante de la flamme atteint la jeune fille et l'effroi qu'elle en ressent. Mais l'auteur tient à nous montrer comment la jeune sainte est tellement pénétrée de la justesse de sa foi, de ses

convictions, qu'au sein même de la souffrance la plus atroce, son premier cri est de demander « l'eau bénite », (huile sacrée dont l'usage constitue un moment important dans le culte chrétien). Dans ce moment terrible où l'instinct reprend ses droits, où, face à la douleur nous découvrons combien nous sommes démunis, le premier mot que Jeanne d'Arc laisse échapper est « l'eau bénite ». Sa soif de spiritualité semble ainsi prendre le pas sur le besoin impérieux de se désaltérer, auquel la chaleur infernale la soumet. Elle ne demandera l'eau qu'après. Bien sûr, Jules Michelet, en homme du XIX° siècle, sait très bien tout ce que la souffrance physique peut avoir de tyrannique, et combien dérisoires peuvent être les ressources dont nous disposons pour échapper à son emprise, mais comme son propos est surtout de mettre en valeur ce que l'action de son héroïne a de grandiose et de sublime, il préfère l'évoquer de manière discrète et pudique.

En revanche, il insiste sur la terreur que le calvaire de Jeanne d'Arc provoque chez ses bourreaux, le désespoir et la douleur que des milliers de témoins ne peuvent cacher et surtout l'irruption de preuves surnaturelles de l'innocence de la martyre.

Vingt après, un autre procès se tient à Rouen, après que Charles VII s'est rendu maître de la ville, à l'issue duquel Jeanne d'Arc est innocentée et réhabilitée.

Les Anglais seront finalement contraints de rentrer chez eux. Une nouvelle page de l'histoire de France s'ouvre.